

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Lucie Chiasson	Numéro de permis 2011320	Date d'inspection Le 20 mars 2023	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tites Tornades		Numéro de téléphone (506) 344-5404	
Adresse 64 rue Arlequin Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.
- Les produits toxiques sont rangés sous clé

Pendant ma surveillance, les enfants étaient en activité quotidiennes. L'éducatrice avait remis des jeux avec des lettres ainsi que des casse-têtes ils étaient assis à la table et les enfants discutaient des lettres ainsi que de ce qu'ils voyaient.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 mars 2023

Date

original signé par
Lucie Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 mars 2023

Date